



COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

MEMO

Compostage partagé



BIEN COMPOSTER SES DÉCHETS



Particuliers



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Financé par

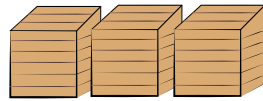
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
2020
Gouvernement
Français



1 DÉCHET = 1 SOLUTION

BIODÉCHETS

À valoriser sur le **SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ**.
En **VRAC** et petits morceaux !



TOUS LES DÉCHETS ORGANIQUES
qui sont biodégradables et fermentescibles
se décomposent naturellement.

Que peut-on mettre dans le bac d'apport?

😊 **Matières autorisées**

- Tous les déchets organiques
- Épluchures de fruits et légumes
- Fruits et légumes abîmés
- Restes de repas
- Laitages et pain
- Marc de café et filtres en papier
- Mouchoirs en papier et essuie tout
- Sachets de thé
- Coquilles d'œufs broyées
- Flours fanées

☹️ **Déchets non autorisés**

- Emballages en plastique
- Verre et vaisselle
- Litière pour animaux
- Os et arêtes
- Sacs plastiques (même compostables)
- Couches pour enfants



Plus les biodéchets sont en petits morceaux, plus la décomposition est rapide.

À NE PAS METTRE



MÉGOTS



**DÉJECTIONS
CANINES**



**SACS EN PLASTIQUE
MÊME COMPOSTABLES**



**OS &
ARÊTES**

Mode d'emploi du site de compostage partagé

Le site de compostage partagé est ouvert à tous.
Des habitants-référents sont volontaires pour assurer la bonne marche du site.



LES GESTES CLÉS



VERSER
les biodéchets



ÉTALER
sur toute la surface



RECOUVRIR
de matière sèche

ÊTRE ÉCO-CITOYENS & RESPONSABLES

Chaque jour en compostant vos biodéchets :

- 1 - Vous réduisez la quantité de vos ordures ménagères de 30% en moyenne.**
- 2 - Vous produisez un engrais naturel.**
- 3 - Vous diminuez l'impact de votre foyer sur l'environnement.**
- 4 - Vous êtes acteurs de la prévention des déchets.**

Au 1er janvier 2024, la législation prévoit l'obligation de valoriser les biodéchets.

La Communauté de la Riviera française opte pour le compostage sous toutes ses formes : individuel, collectif et partagé.

Des habitants-référents sont volontaires pour assurer la bonne marche des sites de compostage partagé.

Si vous souhaitez être référent ou obtenir des conseils utiles, contactez le Service Élimination et Valorisation des Déchets au 04 92 41 80 30 ou biodechets@carf.fr.



Plus d'info :

Contactez le Service Élimination et Valorisation des Déchets

16 rue Villarey - 06500 Menton

Tél : 04 92 41 80 30 ou environnement@carf.fr

www.riviera-francaise.fr

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

